

# Annnonce aux Médias

## Direction de la Communication

Réf: MA131f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

24.11.2010

## Une délégation de la Commission de Venise en Turquie pour préparer un avis sur le projet de loi sur le Haut Conseil des juges et des procureurs

**Dates :** 25 et 26 novembre 2010

**Lieu :** Ankara (Turquie)

**Organisé par:** la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe composé d'experts juridiques indépendants, en partenariat avec les autorités turques.

**Description:** Dans le contexte de la réforme constitutionnelle en Turquie entrée en vigueur après le référendum du 12 septembre 2010, la Commission de Venise a été sollicitée pour rédiger des avis sur les projets de loi de mise en œuvre du paquet d'amendements constitutionnels. Le premier d'entre eux est le projet de loi sur le Haut Conseil des juges et des procureurs.

L'avis sera examiné en vue de son adoption par la Commission de Venise lors de sa prochaine session plénière les 17 et 18 décembre 2010.

Afin d'obtenir plus d'informations sur ce projet de loi et les autres projets de lois en la matière, une délégation de la Commission de Venise se rendra à Ankara pour rencontrer les principales parties prenantes.

La délégation la Commission de Venise sera composée de:

- Thomas Markert, Directeur, Secrétaire de la Commission de Venise ;
- Sergio Bartole, membre suppléant, Italie ;
- Harry Gstöhl, membre, Liechtenstein ;
- Wolfgang Hoffmann-Riem, membre, Allemagne ;
- Fredrik Sejersted, membre suppléant, Norvège ;
- Bert Maan, expert du service du renforcement des capacités en matière juridique et de droits de l'homme, la Direction Générale des Droits de l'Homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe
- Tanja Gerwien, conseiller juridique de la Commission de Venise.

Des rencontres sont prévues avec le ministère de la Justice, la Cour de cassation, le Président de la Cour constitutionnelle, le Président du Conseil d'Etat, le Président du Haut Conseil des juges et des procureurs et des représentants de l'Union des Barreaux de Turquie. D'autres rencontres sont également organisées avec les partis politiques.

**Contexte :** la Commission de Venise a été saisie pour avis le 27 septembre 2010 par Sadullah Ergin, Ministre de la Justice de la Turquie. Il s'agit de quatre projets de loi concernant : le Haut Conseil des juges et des procureurs ; l'organisation du ministère de la Justice ; l'organisation de la Cour constitutionnelle ; les juges et procureurs.

### Contact :

Tatiana Mychelova, Relations externes, Commission de Venise

Tel. : +33 3 88 41 38 68, mobile : +33 6 76 72 04 02, [tatiana.mychelova@coe.int](mailto:tatiana.mychelova@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)